



Modification du plan de protection contre le coronavirus

04.12.2021

Les dernières évolutions de la pandémie sont très préoccupantes. C'est pourquoi le **Conseil fédéral a indiqué de nouvelles restrictions valide à partir du 6 décembre 2021**. Le port d'un masque de protection est obligatoire lors de tous les services divins et autres événements organisés par l'Église. Ceci s'applique désormais également aux services divins de plus de 50 participants.



Dans son plan de protection, l'Église néo-apostolique de Suisse fixe les règles à respecter. Ce document est contraignant pour toutes les communautés néo-apostoliques de Suisse et tient compte des besoins en matière de communion comme des directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Vous trouverez le plan de protection [ici](#).